

28 février 2020



Tensions entre descendants de nobles et descendants d'esclaves dans la région de l'Upper River

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Présentation historique de l'Upper River	3
2. Descendants d'esclaves dans la région.....	5
2.2. Définition	5
2.1. Statistiques	6
2.3. Discriminations	6
3. Tensions dans la région de l'Upper River	7
3.1. Des foyers de tensions anciens	7
3.2. Récents incidents	8
3.2.1. À Diabugu.....	8
3.2.2. À Gambisara	8
3.2.3. À Baja Kunda	8
3.2.4. À Koina	9
3.2.5. À Garawol.....	9
4. Cadre juridique et position des autorités	10

Résumé : En Gambie, la Région de l'Upper River est le théâtre de tensions dans les communautés soninkés entre personnes d'ascendance noble et descendants d'esclave. Cette configuration peut s'expliquer par l'histoire des traites transatlantique et interne dans la région, ainsi que par l'histoire économique des migrations. En dépit de l'ouverture démocratique que connaît le pays depuis 2017, les récents incidents tendent à montrer qu'il reste encore compliqué aujourd'hui de contester son statut d'esclave. De surcroît, les réponses apportées par les différentes autorités restent peu claires et peuvent être contreproductives.

Abstract : In the Gambia, the Upper River Region is the scene of tensions between freeborn and slave descendants, mostly in the Soninké villages. This configuration finds its roots in the history of transatlantic and internal slaveries in the region and in the history of migrations. Despite new democratic openness, recent incidents tend to show that it remains complicated to challenge one's slave status and find protection against discriminations. The answers brought by the authorities are unclear and can be double-edged.

Nota : Les traductions en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

1. Présentation historique de l'Upper River

Comme le souligne l'anthropologue Paolo GAIBAZZI, « la Gambie est essentiellement un pays d'immigrés ». En effet, « des vagues migratoires successives ont doté le paysage de colonies de peuplement, de colonies de différentes ethnicités, de différentes religions et de groupes socioprofessionnels »¹.

De la même manière, la région de l'Upper River s'est constituée au fil des migrations de populations. Les vallées de la Haute Gambie et de la rivière Sénégal sont « deux aires interconnectées principalement peuplées de Peuls et d'une variété de locuteurs de langues mandingues, en particulier les Soninkés »².

Entre le XIV^{ème} et le XVII^{ème} siècle, les régions autour du fleuve Gambie entretiennent des liens forts, en particulier commerciaux, avec les grands ensembles de pouvoir. La chute de l'Empire du Mali à la fin du XVI^{ème} siècle génère des déplacements de populations. Ainsi, de petits Etats mandingues se constituent de part et d'autres du fleuve Gambie³. Aujourd'hui, la majorité des districts qui composent la région administrative de l'Upper River portent le nom d'anciennes entités politiques, mandingues ou peules. Le royaume de Wuli était par exemple l'un des quatre royaumes mandingues, fondés au XIV^{ème} siècle par des migrants de l'empire du Mali⁴.

Durant la seconde moitié du XIX^{ème}, les populations de langue soninké de l'ancien Etat de Bundu poursuivent leur migration dans la vallée du fleuve Gambie et obtiennent la protection de la théocratie peule de Fuladu. Cette dernière est fondée en 1860 par Alpha Mollo qui conduit une révolte peule dans le but de se défaire de la tutelle politique mandingue⁵. Malgré l'effondrement de Fuladu, les locuteurs soninké choisissent de rester installés dans l'Upper River jusqu'à ce que la région soit rattachée au Protectorat britannique de Gambie en 1894⁶.

L'histoire de l'Upper River, et plus généralement de la Gambie, est surtout étroitement liée à celle de la traite transatlantique et de la traite interne. L'historienne Alice BELLAGAMBA rappelle que « dès la fin du XV^{ème} siècle, le fleuve [Gambie] était bien connectée aux intérêts commerciaux européens, et est devenue, durant les siècles suivants, un fournisseur d'esclaves pour les Amériques »⁷. Le fleuve Gambie représente un lieu stratégique pour le commerce d'esclaves, car il permet à la fois un accès vers les routes maritimes et à l'intérieur des terres où les esclaves sont pris et échangés⁸.

Entre la fin du XIX^{ème} et la première moitié du XX^{ème} siècle, l'esclavage est aboli progressivement par l'administration coloniale britannique. Ce processus commence en 1894 et en 1906 par la publication de deux ordonnances coloniales qui interdisent la traite

¹ GAIBAZZI Paolo, « Diaspora without Homeland : Slave Descendants and the Cultural Politics of Ancestry in the Upper Gambia River Valley », *Revue européennes des migrations internationales*, volume 29, n° 1, 2013, (accès restreint) [url](#)

² GAIBAZZI Paolo, « The Rank Effect: Post-Emancipation Immobility In A Soninke Village », dans *The Journal of African History*, volume 53, n° 2, 2012, p. 215-234, [url](#)

³ KANE Oumar, *La première hégémonie peule : le Fuuta Tooro de Koli Tengella à Almaami Abdul*, Khartala, 2004 ; PERFECT David, HUGUES Arnold, *Historical Dictionary of the Gambia*, Historical Dictionaries of Africa, n° 109, quatrième édition, The Scarecrow Press Inc., 2008, [url](#) ; COULON Christophe, « GAMBIE », *Encyclopædia Universalis* en ligne (s.d.), (accès restreint) [url](#)

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2013, (accès restreint) [url](#)

⁷ BELLAGAMBA Alice, art. cit., 2005, (accès restreint) [url](#)

⁸ *Ibid.*

interne et l'esclavage domestique et offrent la possibilité aux esclaves de racheter leur liberté. L'esclavage est formellement interdit en tant qu'institution en 1930⁹.

Durant cette période charnière de libération des esclaves, l'anthropologue Paolo GAIBAZZI explique que l'Upper River voit arriver des migrants saisonniers, esclaves affranchis, souvent présentés dans les archives comme des « fermiers étrangers », venus depuis les régions du Haut Sénégal et du Soudan occidental profiter de l'expansion de l'économie rurale que connaît la région¹⁰. En effet, « dans les années 1920, l'Upper River était devenue la première région exportatrice d'arachide de Gambie. Le commerce était florissant, Basse Santa Su (la capitale régionale) s'est rapidement étendue »¹¹.

Les esclaves libres sont « inclus en tant que groupe de statut endogame dans la hiérarchie tripartite préexistante du village – les *horoo* (nobles nés libres), *nyaxamalo* (artisans castés nés libres) et les descendants d'esclaves¹². Le dernier groupe est encore appelé anachroniquement « esclaves » (en soninké *komo*, au singulier *kome*)¹³.

Par ailleurs, Paolo GAIBAZZI explique qu'un « grand nombre d'immigrés se sont installés dans les communautés soninké » de l'Upper River¹⁴. De la même manière, ils ont été incorporés dans la stratification sociale des communautés soninkés en tant que *komo*, bien que certains n'aient jamais été esclaves, au motif que leur ascendance n'était pas connue ou était étrangère au lignage à l'origine de la fondation du village¹⁵.

En effet, la société soninké est structurée en trois grandes catégories sociales endogames, qui sont :

- Les *horoo* qui désignent les « nobles » et qui sont nés libres (*freeborn*) ;
- Les *nyaxamala*, qui désignent les groupes de statut endogame, musiciens, artisans et qu'on dit « castés » ;
- Les *komo* (au singulier *kome*), c'est-à-dire les esclaves, parmi lesquels on distingue les esclaves domestiques, les esclaves destinés à la traite et les esclaves par ascendance¹⁶.

Après l'abolition de l'esclavage, des relations de maître à dépendants se perpétuent. Paolo GAIBAZZI explique qu'« éloignés de leurs parents natals, ils [les immigrés] comptaient sur des hôtes et des mécènes, qui jouaient souvent un rôle dans l'organisation de mariages avec des esclaves ou d'anciens esclaves sur lesquels ils avaient conservé leur influence. En épousant des conjoints esclaves, ces immigrants ne devenaient pas la propriété de leurs propriétaires, même s'ils dépendaient souvent de ces derniers en cas de difficultés »¹⁷. Ainsi, « par le mariage, ces étrangers sont devenus des membres du groupe des descendants d'esclaves. Leurs enfants ont hérité de la descendance esclave (*komo*) de leur mère et, avec elle, des obligations sociales qui relient leur mère à ses anciens maîtres »¹⁸.

En outre, « l'organisation spatiale [des communautés soninkés] reflète les hiérarchies existantes à l'intérieur des communautés ». Ainsi, les « anciens quartiers d'esclave étaient facilement identifiables grâce à leur appellation de *jongkunda* (en mandingue, *jong* désigne

⁹ BELLAGAMBA Alice, « The Postslavery Gambia River: Silences, Memories, Signposts », dans Alice Bellagamba, Sandra E. Greene, Martin A. Klein, *African Slaves, African Masters. Politics, Memories, Social Life*, éd. Trenton NJ. Africa World Press, Harriet Tubman Series on the Africa Diaspora, 2017, p. 201-218, [url](#)

¹⁰ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2013, (accès restreint) [url](#)

¹¹ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2013, (accès restreint) [url](#)

¹² GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2012, [url](#)

¹³ *Ibid.*

¹⁴ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2012, [url](#)

¹⁵ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2012, [url](#)

¹⁶ TAMARI Tal, *Les castes de l'Afrique occidentale, artisans et musiciens endogames*, Société d'ethnologie, 1997.

¹⁷ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2013, (accès restreint) [url](#)

¹⁸ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2012, [url](#)

l'esclave et *kunda* qui désigne l'enceinte, l'installation, la colonie) » explique Alice BELLAGAMBA¹⁹.

Après l'abolition de l'esclavage en 1930, la chercheuse montre que des situations d'esclavage domestique se poursuivent. De nombreuses communautés peules, mandingues continuaient d'utiliser des esclaves, dont des femmes et des enfants, pour travailler par exemple dans les plantations et qui ont ensuite pu être intégrés en tant que dépendants à ces familles élargies, tout en conservant un statut de descendants d'esclave, esclaves « héréditaires » ou par ascendance²⁰.

Au fil des décennies, le terme d'« esclave » est réutilisé à des fins politiques. Alice BELLAGAMBA précise qu'« à la fin des années 1950, la notion de l'esclavage a aidé les intellectuels gambiens à articuler les luttes anticoloniales à des termes qui pouvaient être compris par les populations rurales aux populations rurales dont les ancêtres avaient expérimenté la brutalité de l'asservissement et au commerce d'esclave »²¹.

Ensuite, après le coup d'Etat de Yahya Jammeh, l'esclavage « désignait la répression et l'oppression morale dont souffrait les citoyens sous son régime »²².

Depuis son abolition, l'esclavage interne est demeuré, contrairement à la traite transatlantique, un tabou dans la société gambienne. Ces situations de maîtres à dépendants peuvent toutefois trouver des résonances actuelles. Alice BELLAGAMBA note ainsi dans un article que depuis 1994, « l'ancien président de la République de Gambie Yahya Jammeh exploitait le travail de citoyens, qui n'étaient pas payés, sur ses propres fermes privées dans différentes parties du pays »²³.

2. Descendants d'esclaves dans la région

2.2. Définition

Comme le souligne Alice BELLAGAMBA, « à proprement parler, les « esclaves » n'existent plus en Gambie. Il existe seulement des « esclaves par ascendance », qui choisissent de se souvenir de ce morceau de l'histoire locale, avec les descendants des anciens maîtres, réélabrant le passé pour modeler des identités, pour s'adapter à la situation contemporaine ». En outre, cette « identité servile » peut continuer d'être endossée par certaines personnes qui considèrent qu'il s'agit toujours de leur rôle dans la société²⁴.

Aujourd'hui, développe Paolo GAIBAZZI, « à l'exception de certains groupes et aires géographiques, dans la plupart de la Gambie – et bien entendu dans la plupart des pays voisins – la descendance à des personnes asservies constitue encore la base de l'appartenance à un groupe de statut endogame anachroniquement étiqueté comme « esclaves » dans les langues vernaculaires »²⁵.

Finalement, « les descendants d'immigrés, qui ont été intégrés comme *komo* [au sein des communautés soninkés] sont aussi d'ethnie Soninké aujourd'hui, et ils le resteront demain, mais ils sont aliénés de leurs ancêtres et de leurs maisons ancestrales. Leur statut

¹⁹ BELLAGAMBA Alice, art. cit., 2017, [url](#)

²⁰ BELLAGAMBA Alice, « Slavery and Emancipation in the Colonial Archives: British Officials, Slave-Owners, and Slaves in the Protectorate of the Gambia (1890-1936) » dans *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, volume 39, n° 1, 2005, (accès restreint) [url](#)

²¹ BELLAGAMBA Alice, art. cit., 2017, [url](#)

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ BELLAGAMBA Alice, art. cit., 2005, (accès restreint) [url](#)

²⁵ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2013, (accès restreint) [url](#)

d'étrangers est figé : en quelque sorte, les fils et les petits-fils de ces immigrants épousent toujours des « femmes esclaves » parce que « ils ne [veulent] toujours pas savoir d'où ils viennent »²⁶.

Les descendants d'esclave demeurent donc cantonnés au bas de la hiérarchie sociale, après les personnes d'ascendance noble et celles appartenant à des groupes endogames. En outre, ils sont généralement considérés par les personnes d'ascendance noble comme étant sans ascendance²⁷.

Paolo GAIBAZZI avertit toutefois ses lecteurs : « Chacun doit être attentif à ne pas considérer les personnes d'origine non-libres comme une catégorie homogène. L'esclavage en Afrique de l'Ouest était divers à l'intérieur et l'émancipation a produit des trajectoires sociales disparates »²⁸. Autrement dit, on n'est pas descendant d'esclave de la même manière et pour la même raison, selon sa trajectoire sociale et celle de ses ascendants.

2.1. Statistiques

En conséquence, les statistiques sur les descendants d'esclaves en Gambie ne sont pas claires, d'autant qu'elles varient selon la définition donnée par les organismes à la catégorie « esclave » à proprement parler.

D'après l'organisation non-gouvernementale (ONG) australienne *Walk Free Foundation*, la Gambie se situerait en 32^{ème} position des pays africains à pratiquer l'esclavage moderne. L'ONG estime que l'esclavage concernait 5,8% de la population gambienne, soit 116 000 personnes. En l'occurrence, l'ONG définit l'esclavage moderne comme des « situations d'exploitation qu'une personne ne peut ni refuser ni quitter en raison des menaces, de la violence, de la coercition, de l'abus de pouvoir ou de la tromperie ». Il s'agit d'une définition très large, qui lui permet de rassembler sous un même terme différentes réalités comme le mariage forcé ou la traite des êtres humains²⁹.

Le chercheur Prince Bubacarr Aminata SANKANU, dont les travaux de recherche sont portés sur l'esclavage et les castes dans la région de l'Upper River, soutient que les descendants d'esclaves, représenteraient environ 7% de la population, soit 140 000 personnes³⁰.

L'anthropologue Paolo GAIBAZZI souligne enfin que « les descendants d'esclaves constituent possiblement le plus grand groupe diasporique de la Gambie contemporaine, si ce n'est de l'Afrique de l'Ouest »³¹.

2.3. Discriminations

Aujourd'hui, les descendant d'esclave peuvent être victimes de discriminations en raison de leurs ascendances et/ou de leur absence de liens ancestraux à l'égard de la communauté, du lignage qui dirige la communauté. Ces inégalités de traitement dont les descendants d'esclave font l'objet se manifestent généralement au moment des cérémonies traditionnelles (mariage, décès) et de la pratique de la religion.

Face à la résurgence des violences entre castes dans l'Upper River, un journaliste spécialiste du monde rural explique en novembre 2018 au quotidien national *The*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Walk Free Foundation, « The Global Slavery Index 2018 : Africa Region Report », 2018, Perth, Australia, [url](#)

³⁰ SANKANU Prince Bubacarr Aminata, « Nobles » versus « Slaves » : Deep Mistrust within Sarahulleh communities aggravates castles conflicts – Sankanu », 10/06/2019, [url](#)

³¹ GAIBAZZI Paolo, art. cit., 2013, (accès restreint) [url](#)

Gambian : « Si vous êtes un esclave dans une communauté Seranculeh, vous ne pouvez pas devenir *alkalo* (le chef traditionnel du village, ndlr) ni diriger des prières dans une mosquée, ni épouser un noble »³².

Le journal *The Gambian* ajoute que plusieurs personnes se sont vues interdire l'accès à des mosquées, dans les magasins, dans les transports en commun ou d'enterrer leurs morts dans les cimetières en raison de leur ascendance d'origine esclave et de leur soutien à la cause de Gambanaaxun^{33 34}.

Une conseillère de quartier de Diabugu, un village aussi affecté par les récentes tensions entre castes, explique encore au journal national que des statuts ont récemment été rendus publics par la population locale, « interdisant à la classe des esclaves de participer à des activités communautaires, notamment à assister à la prière et aux services de la mosquée, à utiliser des robinets publics ou le cimetière pour enterrer ses morts »³⁵.

3. Tensions dans la région de l'Upper River

3.1. Des foyers de tensions anciens

Les conflits entre castes ne sont ni nouveaux ni limités à la seule région de l'Upper River. La ville de Kerewan, située dans la région de North Bank, est déjà marquée en 2001 par des affrontements entre personnes d'ascendance nobles et descendants d'esclaves après que les nobles aient refusé, le jour des funérailles, qu'une jeune fille d'ascendance esclave soit enterrée dans une section du cimetière réservées à des descendants de personnes libres³⁶. L'affaire est portée devant la justice. Le tribunal prend position en faveur de la famille de la défunte au motif que le cimetière est un lieu public. Plusieurs personnes, dont le chef traditionnel du village, continue de s'opposer à l'enterrement. La police tente alors de négocier l'achat d'un terrain pour construire un cimetière réservé aux descendants d'esclave, ce qu'il ne parvient pas à faire. Les tensions ne faiblissent pas³⁷.

En 2002, le quotidien national *The Independent* indique que la tension reste vive dans la ville de Kerewan. Une personne descendante d'esclave a été licenciée de son poste dans une ONG après que des personnes aient menacé d'en brûler les locaux³⁸.

Depuis la fin du régime de Yahya Jammeh, la région de l'Upper River connaît une intensification des conflits opposant descendants d'esclaves et descendants de nobles³⁹.

Parmi les communautés touchées, *The Gambian Times* cite notamment les communautés de Misiraba Mariama, Diabugu, Garawol, Demba Kunda, Numuyel, Dampha Kunda⁴⁰. Le chercheur gambien Prince Bubacarr Aminata Sankanu, originaire de l'Upper River, affirme que quatre des cinquante-quatre communautés soninkés installées dans la région sont affectées par ses tensions : Diabugu, Garawol, Baja Kunda et Koina⁴¹.

³² The Gambia Times, 23/11/2018, [url](#)

³³ *Ibid.*

³⁴ Gambanaxun est un mouvement de citoyens présent en Mauritanie et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont la Gambie. Ces soutiens exigent l'« abolition » effective de leur statut social qui en font des esclaves par ascendance. Ils demandent à jouir effectivement des mêmes droits que tous, en tant que citoyens. Leur mot d'ordre, « Gambanaa », signifie « Nous ne sommes qu'un ».

³⁵ The Gambia Times, 23/11/2018, [url](#)

³⁶ BELLAGAMBA Alice, art. cit., 2017, [url](#)

³⁷ The Independent 04/01/2002, (accès restreint) [url](#)

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Foroyaa.gm, 14/02/2019, [url](#) ; The Gambia Times, 23/11/2018, [url](#)

⁴⁰ The Gambia Times, 23/11/2018, [url](#)

⁴¹ SANKANU Prince Bubacarr Aminata, art. cit., 10/06/2019, [url](#)

3.2. Récents incidents

Plusieurs cas médiatisés montrent que les personnes ayant publiquement mis en cause leurs statut d'esclave ont été souvent arrêtés et poursuivies pour avoir « troublé la paix civile ».

3.2.1. À Diabugu

Le site d'information *Foroyaa.gm* rapporte en novembre 2018 la tenue d'un dialogue dans le village de Sandu Diabugu après une bagarre au poste de police de Basse. Cinq hommes ont été accusés d'agression et d'incitation à la violence après que des jeunes d'ascendance libre ait empêché des personnes d'ascendance esclave d'observer les prières du vendredi à la mosquée. Mussa Drameh, porte-parole des personnes d'ascendance libre, affirme à la presse qu'un accord de paix a été conclu avec les descendants d'esclave, sous deux conditions : d'abord, qu'un ascendant d'esclave répondant au nom de One Papa Sey quitte la communauté, en raison de son influence, au motif qu'il n'est pas natif de la communauté ; ensuite, que les ascendants d'esclave s'engagent à ne pas entrer dans la mosquée pour prier. D'après Gaindeh Jallow, qui s'exprime au nom des descendants d'esclave, aucun accord n'a pourtant été conclu dans ce sens. Il affirme néanmoins qu'ils se rendront dans une mosquée à l'extérieur du village pour observer les prières du vendredi⁴².

3.2.2. À Gambisara

En janvier 2019, le site d'information *Foroyaa.gm* mentionne des tensions dans le village de Gambisara autour d'un tournoi de football après que des participants d'ascendance libres aient refusé d'affronter une équipe appelée « Gambanaaxu ». L'un des représentants du chef traditionnel du village a déclaré que « Gambanaaxu » n'était pas les bienvenus à Gambisara. Le représentant des descendants d'esclave, Banja Touray, a été entendu par la police après que l'affaire ait été signalée au poste de police de Bagadagi. La police a demandé à être informée du déroulement du tournoi, dont la date a été repoussée. D'après *Foroyaa.gm*, « aucune arrestation ni détention n'a été effectuée par la police des deux côtés et le bureau du commissaire de police a pu nouer un dialogue entre les deux factions impliquant certaines autorités régionales »⁴³.

3.2.3. À Baja Kunda

En février 2019, le site d'information *Foroyaa.gm* raconte qu'un dénommé Bayoro Siraye Camara a été exproprié d'un terrain de Baja Kunda qui lui avait été attribué quatorze ans plus tôt par le chef traditionnel du village, après que le propriétaire du terrain, né libre, ait découvert qu'il était membre du réseau néo-abolitionniste Gambanaaxu. Saisi de l'affaire, le tribunal de district de Wuli Est a tranché en la faveur de la famille noble de Baja et a donné deux jours à l'intéressé pour quitter les lieux, ce qu'il a refusé. Bayoro Siraye Camara a ensuite été appelé au poste de police et placé en détention. Deux jours plus tard, il a été transféré à la prison de Janjangbureh. Interrogé par la presse, un membre de la famille Bajaha, nie les faits dénoncés par le frère de la victime. Il soutient que ce conflit n'a rien à voir avec une dispute de castes, mais que la famille souhaitait uniquement récupérer le terrain qui avait été cédé à Bayaro Siraye Camara par sa famille⁴⁴.

⁴² Foroyaa.gm, 08/11/2018, [url](#)

⁴³ Foroyaa.gm, 29/01/2019, [url](#)

⁴⁴ Foroyaa.gm, 14/02/2019, [url](#)

3.2.4. À Koina

Le 27 janvier 2019, un affrontement éclate dans le village de Koina après une célébration traditionnelle (marquée par des danses et des musiques de tambours) au cours de laquelle les descendants d'esclave se sont vus offrir un taureau pour avoir reconnu leur ascendance esclave. Plusieurs personnes qui voulaient se joindre à la fête n'ont pas été autorisées à entrer dans le village, provoquant des rixes. Plusieurs personnes ont été blessées. Dix personnes d'ascendance noble sont arrêtées, parmi lesquels le fils du chef traditionnel du village de Koina, Musa Gummaneh⁴⁵.

Le 3 mars 2019, Musa Krubally aurait été insulté et passé à tabac par Ansumana Gummaneh, l'un des nobles du village de Siaga Gummaneh après avoir refusé d'être appelé « esclave ». Suite à cet incident, des affrontements ont éclaté entre les personnes d'ascendance libres et les soutiens de Musa Krubally⁴⁶.

Le 23 mai 2019, Mohamed Krubally, originaire de Koina, descendant d'esclave et militant de Gambanaaxu, se rend à la mosquée avec un bonnet sur lequel est inscrit « Gambana » (qui signifie « Nous ne sommes qu'un » en langue mandingue). Son acte militant suscite un tollé. Au milieu d'une prière, il est battu et ligoté par des fidèles, d'ascendance libre. La situation dégénère lorsque des militants de Gambanaaxu interviennent pour libérer leur camarade. Des affrontements éclatent dans la ville. Des coups de feu sont tirés en l'air, des commerces et des maisons vandalisés et incendiés. Le domicile du représentant du réseau Gambanaaxu, Musa Saneh, est totalement détruite par les manifestants. D'après le témoignage du représentant local de Gambanaaxu, au moins quinze personnes ont été arrêtées et placées en détention. Mohamed Krubally est libéré après quinze jours de détention provisoire. Il est accusé par la justice d'incitation à la violence. Le président du comité de développement des villages de Koina dénonce l'inaction du gouverneur, malgré les alertes de l'imam et du chef traditionnel de Koina⁴⁷.

D'après le site d'information *Foroyaa.gm*, le 27 septembre 2018, cinq individus appartenant à la classe des esclaves⁴⁸ ont été présentés à la justice pour des faits d'agression avec violences corporelles. Ils sont accusés d'avoir agressé à coups de pierre quatre individus de classe noble le 24 août 2018⁴⁹. Les cinq accusés ont plaidé non coupable et ont été libérés sous caution. Kissimah Gummaneh, l'une des victimes présumées raconte avoir été envoyée par son frère aîné, le chef traditionnel du village, auprès des jeunes afin de tenir un discours sur la paix. Durant la réunion, un jeune homme appartenant à la classe des esclaves est pris à partie et chassé car il s'était trop approché du lieu où se tenait la réunion. Plus tard, la réunion est interrompue par des jets de pierre. Plusieurs personnes sont blessées⁵⁰. Le 18 septembre 2019, les cinq accusés sont acquittés et libérés⁵¹.

3.2.5. À Garawol

En novembre 2018, une dispute éclate lors de l'enterrement d'un individu de caste esclave à Garawol. En visite dans le village, Bajaidy Magiraga, originaire de Serre Kunda critique le déroulement de l'enterrement, en évoquant l'ascendance esclave du défunt. Membres de la famille du défunt et partisans d'ascendance noble sont en désaccord. Le chef de

⁴⁵ Foroyaa.gm, 30/01/2019, [url](#)

⁴⁶ Foroyaa.gm, 08/04/2019, [url](#)

⁴⁷ Foroyaa.gm, 27/05/2019, [url](#) ; Foroyaa.gm, 25/06/2019, [url](#)

⁴⁸ Les cinq individus poursuivis sont : Muhammed Camara, Almami Camara, Ebrima Camara, Muhammed Sanneh et Kinda Dembelly.

⁴⁹ Les quatre personnes présentées comme des victimes sont : Marrie Samura, Kissima Gummaneh, Dawda Sanneh, Ousman Gummaneh et Jafara Gummaneh.

⁵⁰ Foroyaa.gm, 02/10/2018, [url](#)

⁵¹ Foroyaa.com, 19/09/2019, [url](#)

district, Batcho Ceesay, qui avait pourtant pris précédemment position publique contre les discriminations à l'égard des descendants d'esclave et invité toute personne en désaccord avec la loi à quitter Garawol, prend cette fois, contre toute attente, position en faveur de Bajaidy Magiraga et passe à tabac l'un des membres de la famille du défunt. Plus tard, une rixe éclate entre Billaly Conteh, proche de la famille du défunt, et Mahamadou Ceesay, proche de la famille du chef de district. Billaly Conteh poignarde Mahamadou Ceesay, qui décède de ses blessures, et prend la fuite⁵². Après plusieurs mois de cavale, Billaly Conteh est arrêté au Sud de la Casamance par les autorités sénégalaises et déposé auprès des autorités gambiennes pour être jugé⁵³.

4. Cadre juridique et position des autorités

En droit, la Constitution interdit l'esclavage et le travail forcé. Elle garantit aussi aux individus les mêmes droits et libertés fondamentales à tous les individus et les protège contre les discriminations. En effet, l'article 17-2 dispose que « toute personne en Gambie, quel que soit sa race, sa couleur, son sexe, sa langue, sa religion, son opinion politique ou autre, son origine sociale ou nationale, ses biens, sa naissance ou tout autre statut, se voit garantir les droits humains fondamentaux et les libertés » telles qu'ils sont précisés par la loi fondamentale. La discrimination est définie par l'article 33-4 de la Constitution comme le fait d'accorder « une différence de traitement à des personnes différentes, principalement ou partiellement en raison de leur race, leur couleur, leur genre, leur langue, leur religion, leur opinion politique ou autre, leurs biens, leur naissance ou tout autre statut en raison duquel une personne ne bénéficierait pas des avantages ou privilèges accordés à une autre personne ». L'article 20 interdit par ailleurs l'esclavage et le travail forcé⁵⁴.

L'historienne Alice BELLAGAMBA explique cependant qu'historiquement, la traite interne et l'esclave domestique ont été et restent aujourd'hui un tabou en Gambie, par opposition à la traite transatlantique, qui a fait l'objet d'une politique de valorisation culturelle et touristique sous la présidence de Yahya Jammeh⁵⁵.

Les cas ayant fait l'objet de poursuites judiciaires et d'un suivi médiatique, témoignent de la diversité des traitements réservés aux militants, selon la nature des autorités et leur géographie⁵⁶.

Le chercheur Prince Bubacarr Aminata Sankanu rapporte toutefois que certains chefs de village cherchent des solutions aux tensions qui éclatent entre partisans de l'ordre sociale établie et descendants d'esclave refusant leur statut. Il cite en 2018 l'exemple d'un groupe sur la messagerie sécurisée What's App appelé « *Sirroundindanon Kaffo* » (qui signifie « association de ceux qui améliorent le mieux ») mis en place par des chefs de village afin de créer un espace de dialogue aux gens de caste noble et aux militants abolitionnistes⁵⁷.

Les autorités sont critiquées pour son manque de réactivité face à la crise qui saisit la région de l'Upper River. En novembre 2018, un éditorial paru sur le site *Foroyaa.gm* déplore encore le silence du président Adama Barrow suite aux tensions qui ont émaillé les communautés de langue soninké de la région de l'Upper River, en particulier à Garawol et

⁵² Foroyaa.gm, 19/11/2018, (accès restreint) [url](#) ; Foroyaa.gm, 16/11/2018, [url](#)

⁵³ Facebook, « Gambian Talents Promotion », publication du 04/03/2019, [url](#)

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ BELLAGAMBA Alice, art. cit., 2017, [url](#) ; BELLAGAMBA Alice, « Reasons for Silence : Tracing the Legacy of Internal Slavery and Slave Trade in Contemporary Gambia », dans ARAUJO Ana Lucia (dir.), *Politics of Memory: Making Slavery Visible in the Public Space*, Routledge Studies in Cultural History, New York, 2012.

⁵⁶ Cf. supra.

⁵⁷ SANKANU Prince Bubacarr Aminata, art. cit., 10/06/2019, [url](#)

Diabugu⁵⁸. Il faut attendre le 17 avril 2019 pour que le président Barrow exhorte « les anciens de la communauté à aborder le système des castes dans le pays par le dialogue et à continuer de travailler ensemble pour le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays »⁵⁹. Par ailleurs, d'après le chercheur Prince Bubacarr Aminata Sankanu, l'administration gambienne est critiquée par les militants car elle serait essentiellement composée de personnes de classe noble et hostiles à leur cause⁶⁰.

En juin 2019, la Commission nationale des droits humains (NHRC)⁶¹ condamne finalement dans un communiqué de presse les discriminations dont des « esclaves » font l'objet de la part des « nobles » dans de nombreuses régions de Gambie. La NHRC appelle les personnalités publiques à prendre position et les forces de l'ordre à réagir avec la plus grande fermeté face à ce type de comportement⁶².

⁵⁸ Forayaa.gm, 26/11/2018, [url](#)

⁵⁹ The Point, 23/04/2019, [url](#)

⁶⁰ SANKANU Prince Bubacarr Aminata, art. cit., 10/06/2019, [url](#)

⁶¹ La Commission nationale des droits humains a été créée en 2017 par une loi de l'Assemblée nationale en 2017. Elle se décrit comme une institution indépendante et permanente dont la mission est de promouvoir, surveiller et défendre les droits humains en Gambie. Elle assiste le gouvernement dans ses réponses politiques en cas de violations des droits humains. Elle est constituée de cinq commissaires sélectionnés par un jury de représentants de six associations de la société civile. Les candidatures sont validées par l'Assemblée nationale et *in fine* le président de la République.

⁶² Forayaa.gm, 19/06/2019, [url](#)

Bibliographie

Sources consultées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 28 février 2020.

Institutions nationales

République de Gambie, Constitution de la République de Gambie (1997)
<http://hrlibrary.umn.edu/research/gambia-constitution.pdf>

Organisations non gouvernementales

Walk Free Foundation, « The Global Slavery Index 2018 : Africa Region Report », 2018, Perth (Australie)
<https://cdn.walkfreefoundation.org/content/uploads/2018/12/12101621/GSI-Africa-Report-1544580531.pdf>

Ouvrages et articles scientifiques

SANKANU Prince Bubacarr Aminata, « Nobles » versus « Slaves » : Deep Mistrust within Sarahulleh communities aggravates caste conflicts – Sankanu », 10/06/2019
https://www.academia.edu/39500329/NOBLES_VERSUS_SLAVES_DEEP_MISTRUST_WITHIN_SARAHULLEH_COMMUNITIES_AGGRAVATES_CASTE_CONFLICTS_-SANKANU

BELLAGAMBA Alice, « The Postslavery Gambia River: Silences, Memories, Signposts », dans Alice Bellagamba, Sandra E. Greene, Martin A. Klein, African Slaves, African Masters. Politics, Memories, Social Life, éd. Trenton NJ. Africa World Press, Harriet Tubman Series on the Africa Diaspora, 2017, p. 201-218
www.shadowsofslavery.org/publications/bellagamba-postslavery-gambia-river-2017.pdf

GAIBAZZI Paolo, « Diaspora without Homeland : Slave Descendants and the Cultural Politics of Ancestry in the Upper Gambia River Valley », Revue européenne des migrations internationales, volume 29, n° 1, 2013, (accès restreint)
<https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2013-1-page-23.htm>

BELLAGAMBA Alice, « Reasons for Silence : Tracing the Legacy of Internal Slavery and Slave Trade in Contemporary Gambia », dans ARAUJO Ana Lucia (dir.), Politics of Memory: Making Slavery Visible in the Public Space, Routledge Studies in Cultural History, New York, 2012.

GAIBAZZI Paolo, « The Rank Effect: Post-Emancipation Immobility In A Soninke Village », The Journal of African History, volume 53, n° 2, 2012, p. 215-234, (accès restreint)
<https://www.jstor.org/stable/23353656?seq=1>

PERFECT David, HUGUES Arnold, « Historical Dictionary of the Gambia », Historical Dictionaries of Africa, n° 109, quatrième édition, The Scarecrow Press Inc., 2008
shcas.shnu.edu.cn/_upload/article/files/ef/50/e9a759614ebc8a2e8ed4d65d787f/63510482-553c-4a2d-8aaf-1d4b49ef00bf.pdf

COULON Christophe, « GAMBIE », Encyclopædia Universalis en ligne (s.d.) (accès restreint)
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/gambie/>

BELLAGAMBA Alice, « Slavery and Emancipation in the Colonial Archives: British Officials, Slave-Owners, and Slaves in the Protectorate of the Gambia (1890-1936) », *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 39, n° 1, 2005, (accès restreint) <https://www.jstor.org/stable/25067449>

KANE Oumar, « La première hégémonie peule : le Fuuta Tooro de Koli Tengella à Almaami Abdul », Khartala, 2004.

TAMARI Tal, « Les castes de l'Afrique occidentale, artisans et musiciens endogames », Société d'ethnologie, 1997.

Médias

Foroyaa.com, « Court Acquits 5 in Koina Caste Scuffle Case », 19/09/2019
<https://foroyaa.gm/court-acquits-5-in-koina-caste-scuffle-case/>

Foroyaa.gm, « Police withdraws charges on Krubally in Koina Caste Scuffle Case », 25/06/2019
<https://foroyaa.gm/police-withdraws-charges-on-krubally-in-koina-caste-scuffle-case/>

Foroyaa.gm, « Human Rights Commission Denounces Caste Discrimination », 19/06/2019
foroyaa.gm/human-rights-commission-denounces-caste-discrimination/

Foroyaa.gm, « Another Violent Clash Between Castes In Koina », 27/05/2019
<https://foroyaa.gm/another-violent-clash-between-castes-in-koina/>

The Point, « Gambia : Laminkoto-Passamace Road Nears Completion », 23/04/2019 (accès restreint) <https://allafrica.com/stories/201904230828.html>

Foroyaa.gm, « Factional Clash, Beating And Arrests In Koina Over Caste Difference », 08/04/2019
<https://foroyaa.gm/factional-clash-beating-and-arrests-in-koina-over-caste-difference/>

Foroyaa.gm, « Ganbanaaxun Member Thrown Out Of His Home », 14/02/2019
<https://foroyaa.gm/ganbanaaxun-member-thrown-out-of-his-home/>

Foroyaa.gm, « Stand-off in Gambisara Caste System Wrangle », 29/01/2019
<https://foroyaa.gm/stand-off-in-gambisara-caste-system-wrangle/>

Foroyaa.gm, « Caste Scuffle In Koina Leaves Three People Injured », 30/01/2019
<https://foroyaa.gm/caste-scuffle-in-koina-leaves-three-people-injured/>

Foroyaa.gm, « The President And The Sarehule Speaking Elders: Is This The Beginning Of A Dialogue To Address The Tension In URR? », 26/11/2018
<https://foroyaa.gm/the-president-and-the-sarehule-speaking-elders-is-this-the-beginning-of-a-dialogue-to-address-the-tension-in-urr/>

The Gambia Times, « Class Warfare Upend Peace in Seranculeh Communities Nationwide », 23/11/2018 <https://www.thegambiatimes.com/class-warfare-upend-peace-in-seranculeh-communities-nationwide/>

Foroyaa.gm, « Gambia: PIU Withdrawn From Garawol in the Midst of Uneasy Calm », 19/11/2018, (accès restreint) <https://allafrica.com/stories/201811200317.html>

Foroyaa.gm, « Violent Caste Scuffle Leaves One Dead In Garawol », 16/11/2018
<https://foroyaa.gm/violent-caste-scuffle-leaves-one-dead-in-garawol/>

Foroyaa.gm, « Diabugu Caste Clash: Dialogue commences », 08/11/2018
<https://foroyaa.gm/diabugu-caste-clash-dialogue-commences/>

Foroyaa.gm, « Five Charged For Assault Causing Bodily Harm », 02/10/2018
<https://foroyaa.gm/five-charged-for-assault-causing-bodily-harm/>

The Independant, « Gambia: As So-Called Slaves And Master Quarrel, Graveyard War Looms in Kerewan », 04/01/2002, (accès restreint)
<https://allafrica.com/stories/200201040201.html>

Réseau social

Facebook, « Gambian Talents Promotion », publication du 04/03/2019
<https://www.facebook.com/kularipage/posts/2548796945134910>